



L'OCCE

une histoire d'avenir

Responsabilité Solidarité
Entraide
Projet Coopératif
Respect de l'autre
Conseil de coopérative



FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

www.occe.coop

Office Central de la Coopération à l'Ecole



Son organisation :

Un Conseil d'Administration national élu chaque année par l'Assemblée Générale élaborant les orientations d'ensemble, un Bureau et un Président national, élus chaque année au sein du Conseil d'Administration.

Un Conseil d'Administration départemental, un Bureau et un Président départemental, responsables de l'action pédagogique et de la gestion, élus selon le même mode.

Une structure fédérative qui implique une association autonome dans chaque département (métropole et outre-mer), dotée de moyens et conduisant des projets spécifiques.

Un siège national de la Fédération à Paris assure les fonctions de coordination et de service aux Associations Départementales.

Cent collaborateurs permanents et un réseau de bénévoles travaillent quotidiennement aux différentes activités de l'OCCE, sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux nécessités de la décentralisation, pour mettre en commun leurs projets et leurs moyens, **les Associations Départementales peuvent, à leur initiative, se réunir en groupement régional ou académique.**



Ses opérations nationales pour les classes adhérentes



«Étamine, jeunes auteurs et lecteurs de l'OCCE» met en valeur, promeut et fédère la réalisation et l'échange de livres ; élargit la communication entre classes et incite à la rencontre avec des professionnels de l'écrit. L'évaluation des productions d'élèves par des jurys composés d'enfants développe l'esprit critique et le respect des autres.

LIRE ET ÉCRIRE DES IMAGES

Ce festival assure la promotion et la diffusion de productions d'élèves. Les jurys sont composés de professionnels et d'élèves (auteurs et critiques). Les films sont un support motivant pour l'éducation à la lecture et à la critique de l'image en mouvement.

THÉÂ

Théâtre Coopération Ecole

THÉÂ s'adresse à toutes les classes qui souhaitent conduire un projet partenarial théâtre. Les pratiques artistiques proposées prennent appui sur la philosophie de la coopération à l'école et s'inscrivent dans des projets de classe. Le partenariat enseignant-artiste est l'une des données essentielles.



Organisé depuis plus de 30 ans par l'OCCE et les DDEN, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, le concours des écoles fleuries est un projet éducatif d'apprentissage par le jardinage : s'inscrire à un projet collectif pour agir sur son environnement et améliorer son cadre de vie, tel est l'objet de cette action.

semaine de La coopération à l'école

SEMAINE DE LA COOP : Organisée depuis 2001 en partenariat avec le GNC (Groupement National de la Coopération), elle a pour but de sensibiliser les jeunes, le monde éducatif, le grand public à la pédagogie coopérative et à l'économie sociale, en favorisant les rencontres avec des entreprises coopératives.

Ses actions vers les enseignants

Formations

La Fédération propose des formations pédagogiques et comptables à l'adresse de ses militants et bénévoles. Ces formations ont aussi pour objectif d'être réinvesties en termes de formation au niveau départemental.

Conseil pédagogique

La Fédération met en place un Conseil Pédagogique qui a pour but de diffuser un état régulier des actes et des théories pédagogiques. Dans ce conseil, universitaires, chercheurs et praticiens peuvent coopérer.

Publications

- Des documents, des brochures pédagogiques (Apprendre en jouant, Apprendre en Jardinant, La Place de la Loi, Agenda Coop...).
- Un bimestriel : «Animation & Education» dans lequel tout enseignant trouve des informations théoriques et pratiques sur la mise en place et l'animation de l'éducation coopérative.
- Un site Internet tourné vers le grand public et les associations départementales.
- Pour les jeunes coopérateurs : «Coopés-Copains, Coopés-Malins», le magazine en ligne destiné aux élèves.
- Un calendrier. Chaque début d'année scolaire, les jeunes coopérateurs vendent le calendrier de la Fédération afin d'obtenir les premiers fonds coopératifs pour la réalisation de leurs projets.

Congrès et Université d'été

Tous les deux ans, la Fédération OCCE organise un congrès ou une université d'été. Interventions de chercheurs, actions de terrain sur un thème précis permettent aux enseignants d'aboutir à une réflexion commune et à des engagements pédagogiques clairs.



Avant propos

De la Coopération à l'École à l'Office Central de la Coopération à l'École

L'Office Central de la Coopération à l'École est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogiques d'environ 50 000 coopératives scolaires et Foyers coopératifs. Plus de 4 millions d'enfants ou adolescents, de la maternelle au post-bac, rencontrent la coopération grâce à l'OCCE.

Cependant, *le réseau de solidarité* pédagogique ainsi constitué reste encore trop mal connu du public. Certes, notre façon de voir «les choses de la classe», notre souci constant de passer à *l'acte pédagogique en classe* ont marqué, en partie, les évolutions du système scolaire français. Mais, au-delà des pratiques très variées, au-delà de la relation Maître/classe, chaque fois différente.

Le recours à des valeurs, des structures ou des pratiques spécifiques, issues pour la plupart de la « coopération adulte », envisage avant tout une finalité politique. Il s'agit de changer l'école pour changer la société et de construire, par une éducation active et démocratique, « une société coopérative ».

Le terme de coopération dans le cadre scolaire envisage autant une finalité (construire la coopération) qu'un « processus éducatif » ou psychosocial (apprendre, vivre et travailler en coopération).

Nous sommes tout à fait convaincus qu'il y a dans l'idée même de Coopération scolaire l'expression d'un idéal qui traduit, dans l'École, à tous les niveaux, de la maternelle à l'Université, les grandes aspirations humaines vers la démocratie, la fraternité et la solidarité, en même temps qu'une volonté d'émancipation.

Faire le choix de la Coopération à l'École, c'est donc envisager une finalité à la fois éducative, sociale, et économique.

C'est rêver une autre société... une société plus humaine, plus solidaire.

C'est ce projet que l'Office Central de la Coopération à l'École s'efforce de faire connaître et de mettre en œuvre.

Racines de la coopération à l'école

Fin du XIXe - 1928 L'époque des semis



Barthélémy PROFIT

1867-1946.
Inspecteur primaire qui, dès les années 1920, au travers de nombreux ouvrages, va démontrer le premier l'intérêt éducatif de la coopérative. Il est « l'inventeur » de la coopération scolaire.

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes, associatifs, fondements de ce que l'on appelle actuellement « **l'économie sociale** » - marque la fin du XIXème siècle. C'est tout naturellement dans cette mouvance que la coopération scolaire va, au fil des ans, trouver sa place.

Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant **l'école publique laïque et gratuite** voient naître les premiers essais de coopératives scolaires.

En 1899, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'Almanach de la Coopération Française la fait reconnaître.

Le vote de la loi de 1901 va officialiser le droit de s'associer et favoriser l'essor des associations « à but non lucratif ».

En 1922, alors que le mouvement associatif est essentiellement représenté par la Ligue de l'Enseignement fondée par **Jean MACÉ**, une **Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération** est créée par la **Fédération Nationale des Coopératives de Consommation**.

Deux courants s'opposent alors :

⇒ **Emile BUGNON**, fondateur des « **Coopératives de Lorraine** », sous l'impulsion de **Charles GIDE**, pensait utiliser **les coopératives scolaires pour pallier les insuffisances économiques**.

⇒ **Barthélémy PROFIT**, sans rejeter les idées de son collègue inspecteur, souhaitait leur donner une part d'autonomie par rapport à la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Il n'hésitait pas à parler de « **cette petite république qu'est la coopérative** ».

1928 Des racines bien fixées



Emile BUGNON

1880-1963.
Inspecteur primaire et président des coopératives de consommation de Lorraine. On lui doit la création de l'OCCE avec le soutien de Ferdinand Cattier, directeur de l'Ecole Normale des Vosges.

Les racines de la coopération sont bien ancrées, il reste à leur donner un statut officiel.

1928 voit la création d'un Office Central des Coopératives Scolaires devenu, en **1929**, **l'Office Central de la Coopération à l'Ecole**. C'est une association nationale, régie par la loi de 1901, dont le président, le premier de l'O.C.C.E, sera **Emile BUGNON**.

Les successeurs de ces deux pionniers de la coopération scolaire surent allier ces deux tendances :

l'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques et « **l'école organisée socialement** » en y ajoutant, avec l'apport de **Célestin FREINET**, une troisième dimension : la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance.

Pour la petite histoire, notons que **la première « section départementale » adhérente de l'O.C.C.E fut celle de l'Indre-et-Loire, en 1930**, suivie par la Seine, les Ardennes, la Creuse, l'Yonne, la Haute-Savoie et la Haute-Vienne.

En 1936, **Jean ZAY**, ministre de l'Instruction Publique du Front Populaire, adresse aux instituteurs une circulaire pour recommander la coopération scolaire dans les classes primaires.

L'Office, qui comptait **45 « sections » en 1939**, sort exsangue du second conflit mondial. Seuls quelques départements réussissent à garder le contact.

Mais l'intérêt pédagogique de la Coopération Scolaire n'échappe pas au Directeur de l'Enseignement du Premier degré (M. BESLAIS) qui n'hésite pas à le rappeler dans une note du **1er avril 1945**.

Dès l'année suivante, une trentaine de sections se manifestent pour un nouveau départ.



Jean de SAINT-AUBERT
1909-1968.
Enseignant, puis inspecteur primaire, militant convaincu de la coopération, il contribua à organiser l'OCCE, à lui donner ses statuts, sa doctrine et son dynamisme. Il fut l'un des artisans du rapprochement entre l'OCCE et Célestin Freinet.

1948 Un tronc solide

Pour ses 20 ans, en **1948**, le congrès de Tours fait sienne la définition de **Jean de SAINT-AUBERT** :

« Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres ».

Cette définition a traversé les décennies, sans prendre une seule ride.

1948 à nos jours Une floraison d'idées et d'initiatives

1957 voit la naissance de « **AMIS-COOP** », un journal destiné aux enfants, le pendant de la « **Revue de la Coopération Scolaire** » destinée aux adultes.

1961 sera marqué par l'organisation du premier congrès des jeunes coopérateurs. Au cours des années 60, par le biais d'échanges de jeunes et d'enseignants coopérateurs, l'O.C.C.E prend une dimension internationale.

1968 Reconnaissance d'Utilité publique de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

1976 Création du bimestriel pédagogique « **Animation & Education** ». Il compte, aujourd'hui, plus de 40.000 abonnés.

1978 Déclaration :

« La coopérative est une association d'enfants, d'adolescents et de membres de l'enseignement public coopérant à l'entreprise éducative avec les parents, les femmes et les hommes qui constituent l'environnement social de l'école ».

En 1988, à Tours, nous changeons de statuts. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole devient une Fédération. Les 100 associations départementales deviennent, désormais, des entités juridiques.

Aujourd'hui Des fruits sains

L'O.C.C.E a l'agrément Education Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et a obtenu, en **1992**, auprès du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, l'agrément au titre « Association jeunesse et éducation populaire ».

80 ans après la création officielle de l'O.C.C.E, nos valeurs ont perduré. Nous avons gardé nos attaches avec les mouvements coopératifs et nous continuons à siéger au Groupement National de la Coopération et au Conseil Supérieur de la Coopération. Nous comptons plus de **4.000.000** d'adhérents répartis dans les près de **50 000** coopératives regroupées au sein des **102 associations départementales et territoriales**.



Racines de la coopération

⇒ La Coopérative scolaire est une **association d'élèves** au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

Le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens.

La coopérative, c'est l'éducation citoyenne en actes et cet objectif dépasse largement les problèmes financiers auxquels elle est souvent associée.

⇒ La coopérative scolaire **n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales** concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole.

⇒ Les principes généraux du fonctionnement de la coopérative scolaire sont ceux de toute association : **gestion démocratique, rigueur et transparence comptables.**

Comme toute association, elle a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser.

Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires...

La gestion financière au service du projet

La gestion financière des coopératives scolaires se situe à deux niveaux : la coopérative de classe et la coopérative d'école, dite encore coopérative «centrale». Ces deux structures sont complémentaires, la coopérative d'école fédérant les coopératives de classe. Dans un établissement du second degré, le Foyer coopératif est une association autonome.

La coopérative de classe

La gestion financière est assurée par les élèves chaque fois que leur âge et leur maturité le permettent, sous le tutorat et la responsabilité de l'enseignant. Elle est pédagogique et démocratique : les élèves proposent des idées de recettes pour financer leurs projets et décident ensemble des dépenses liées au fonctionnement pédagogique de la classe. Cette gestion concrète se fait sur un cahier de comptabilité. Elle est en relation avec la comptabilité générale de l'école : en fin d'année, les coopérateurs de la classe décident de verser l'argent à la coopérative de la classe où ils iront, si elle existe. Dans le cas contraire, ils peuvent décider de laisser l'argent aux futurs coopérateurs de la classe qu'ils quittent.

La coopérative d'école

Elle gère les finances des projets de toute la collectivité scolaire. Elle répond aux besoins en équipement collectif, sans se substituer aux collectivités territoriales. Elle est le support de l'organisation de projets concernant plus d'une classe. La gestion est assurée par des délégués de classe, par des enseignants auxquels peuvent être associés des parents, avec voix consultative. Elle se fait avec des outils appropriés : cahier de comptabilité générale ou logiciel de gestion OCCE. Chaque année, un Compte Rendu Financier et d'Activités Statutaires fait apparaître le compte de résultats et le bilan. Il est approuvé et signé par au moins deux Vérificateurs aux comptes, enseignants ou parents extérieurs à la gestion, qui attestent la régularité et la bonne tenue des comptes.



L'école primaire et l'argent

L'école primaire, à la différence d'un collège ou d'un lycée, n'est pas un établissement public et n'a pas de personnalité juridique. Le Directeur ne dispose pas d'un compte pour régler les dépenses courantes : c'est la Mairie qui ordonne les dépenses de l'école et le percepteur qui les honore.

L'OCCE donne aux écoles la possibilité de gérer des fonds dans la légalité par la création de coopératives scolaires et de foyers dans le second degré.

Un compte postal ou bancaire, déclaré par l'Association Départementale OCCE mais domicilié à l'école, permet de recevoir des fonds et d'assurer les dépenses liées au projet coopératif.



⇒ **La recherche de financements,** avec les élèves, a une haute valeur éducative.

La mission de l'école n'est pas de former des élèves « consommateurs » passifs et assistés de projets. La mendicité auprès des familles n'est pas l'acte éducatif le plus intéressant. L'importance du projet n'est pas tant dans son objet (sortie, voyage...) que dans la participation active et réelle des élèves à sa réalisation. Faire comprendre aux élèves que la réalisation d'un projet collectif implique échange et participation active de chacun (même dans la recherche des moyens pour le financer) est l'objectif essentiel des projets mis en œuvre par la coopérative.

⇒ **La participation financière,** quand elle est demandée aux familles, **ne peut être que volontaire** et modique.

Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école. Mais l'aide que les parents peuvent apporter à la vie de l'association ne se limite pas à la seule contribution financière et ils prennent souvent une part active indispensable à la réalisation des projets de la coopérative. Pour toutes ces raisons, l'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.

⇒ **L'affiliation de la coopérative à l'OCCE** témoigne, de la part des enseignants, d'une volonté éducative ambitieuse et de l'adhésion à son projet.

Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), les coopératives scolaires représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires.

Participer activement à la vie de la coopérative, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en œuvre, à évaluer...

C'est « apprendre à apprendre et à vivre avec les autres, par les autres et pour les autres, et non pas seul contre les autres ».

La coopérative scolaire

La coopération scolaire : Des règles de vie et des principes au service des apprentissages

➔ La coopération change **le statut de l'élève et de l'enseignant**, prend en compte et **valorise l'identité** de chaque élève afin que l'École devienne un lieu de développement de soi et de connaissance des autres.

Pour cela, un certain nombre de principes doivent être affirmés :

- la volonté de construire chez chaque élève une image positive de lui-même, le souci d'identifier, de valoriser et de développer les potentialités de tous est un objectif majeur de l'école ;
- les activités d'expression de soi (activités artistiques et culturelles, jeux dramatiques...) qui permettent la découverte de soi et des autres doivent avoir une place centrale à l'École ;
- les structures et dispositifs du « parler vrai » (conseil, heure de vie de classe...) doivent être institués dès l'école maternelle pour construire, grâce à ces dispositifs de régulation et de médiation, une citoyenneté démocratique.



➔ Dans une classe coopérative, **les règles de vie s'élaborent progressivement en réponse aux problèmes rencontrés**. Elles **instituent** un cadre de référence qui permet la bonne marche du groupe ou du projet.

➔ La coopération pour **mettre en œuvre une éducation active à la responsabilité**

Pour rendre les élèves responsables et acteurs dans tous les aspects de la vie de l'école, la classe organisée de façon " coopérative " s'appuie sur un certain nombre de pratiques pédagogiques et de structures inspirées, pour la plupart, des organisations coopératives, mutualistes ou associatives.

■ LE CONSEIL DE COOPÉRATIVE

Le conseil de coopérative permet d'organiser et de réguler la vie de la classe lors de réunions périodiques regroupant enseignants et élèves. Ces moments de débats sont également le lieu privilégié pour la gestion des projets de classes ou d'écoles. En cela, le conseil favorise l'apprentissage de la prise de parole et du débat démocratique.



■ LES « RÔLES » OU « MÉTIERS »

Que ce soit dans les conseils de coopératives ou dans l'organisation de la classe, la responsabilisation des élèves passe par les « rôles » ou « métiers » attribués à chacun d'eux comme : secrétaire de séance, responsable de la bibliothèque de classe, médiateur, rédacteur pour le journal scolaire...

■ L'ÉCRITURE DES RÈGLES DE VIE DE LA CLASSE

A partir d'un « projet de vie » explicitant les grands principes qui vont guider la vie de la classe, la participation active des élèves donne l'occasion d'aborder la question du rapport à la loi, à la justice et au droit.

■ LA GESTION DES PROJETS ET DES MOYENS FINANCIERS DE LA COOPÉRATIVE

Ils permettent l'apprentissage de la vie associative.

■ **LE TUTORAT, L'ENTRAIDE, LE TRAVAIL DE GROUPE** sont les moyens de mettre la solidarité et la coopération au cœur même de la construction des apprentissages.

Quelques principes POUR " CRÉER LE CLIMAT " DE COOPÉRATION :

- Dans la classe sont reconnus le droit à l'erreur, le droit au doute, le droit à l'oubli ou au non-savoir et le devoir d'écouter l'autre.
- Les élèves ont le droit, chaque fois que la nécessité se présente, de se faire aider par un ou plusieurs camarades et le devoir de secourir un camarade en difficulté.
- La réussite de chacun est l'affaire de tous et pas seulement celle des adultes.
- Toutes les décisions se prennent avec l'ensemble du groupe réuni en conseil de coopérative, celui-ci pouvant se réunir à n'importe quel moment en cas d'urgence.

Co-construites par le maître et les élèves dans le respect de tous les points de vue, de toutes les différences, élaborées grâce à l'argumentation, elles sont évolutives.

L'enfant, placé dans cette situation de communication authentique, vit la démocratie grâce à ces règles qui fondent un cadre institutionnel ouvert sur l'environnement proche de la vie réelle.

■ LES CONTRATS ET PLANS DE TRAVAIL

L'organisation coopérative s'appuie également sur des outils pédagogiques comme les «contrats», les «plans de travail» ou encore les «fichiers» qui permettent aux élèves d'alterner des travaux en groupe avec des apprentissages en autonomie.

■ L'ÉVALUATION

Qu'ils soient menés en groupe ou individuellement, dans les classes coopératives, les moments

d'évaluation associent les élèves au suivi de leurs apprentissages mais également à ceux des autres élèves de la classe.

■ LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE, LE JOURNAL DE LA CLASSE

OU DE L'ÉCOLE inscrivent un grand nombre d'apprentissages dans de réelles actions de communication.

➔ La coopération **modifie les relations dans l'apprentissage et le climat de la classe**. Elle met **l'autonomie et la solidarité** au cœur des apprentissages et permet à l'élève **un apprentissage actif de la vie civique**.

Le respect, la solidarité, l'entraide sont les notions essentielles de la pédagogie coopérative. Mais ces valeurs ne sont pas innées, leur acquisition n'est pas " naturelle ". Elles nécessitent d'être vécues et analysées dans une pratique pédagogique ayant comme objectif d' " apprendre à vivre et à apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres et non pas seul contre les autres. "

Dans une classe coopérative, il existe des **principes** (institués par l'enseignant dès le début d'année) **explicités, affichés et connus** qui vont créer le "climat" et modifier les relations au sein de la classe.

Dans une classe coopérative, tous les élèves sont responsables de la vie de la classe en général et de l'émancipation de chacun de ses membres.*

Ce n'est pas au maître seul de résoudre les difficultés des élèves, de gérer le conflit ou l'échec scolaire, mais c'est au contraire avant tout au groupe-classe à envisager des réponses aux questions qui se posent :

- Que peut-on faire pour aider tel élève dans telle discipline ?
- Comment améliorer les relations dans la classe ?

- Comment se procurer l'argent pour notre projet de classe transplantée ?
- Comment intervenir dans une bagarre ou un conflit verbal ?
- Que faire quand un membre du groupe gêne les autres ?
- Comment aider un camarade à apprendre une leçon ?

...autant de questions, de situations-problèmes en prise directe sur la vie de la classe qui, analysées collectivement, permettront l'élaboration de nouvelles règles, la création de nouvelles structures ressenties comme nécessaires au bon fonctionnement de la classe et à la réussite de chacun.

*au niveau qui est le leur (en fonction de l'âge, de l'expérience, de la maturité...).



Des outils pour se lancer dans sa classe

- Qu'est-ce que la pédagogie coopérative ?
- Comment la mettre en œuvre ?
- Qu'est-ce qu'un conseil de coopérative ?
- Quels sont les principaux outils de cette pédagogie ?

sont autant de questions que peut se poser l'enseignant qui fait ses premiers pas dans la vie professionnelle ou celui qui désire changer ses pratiques.

C'est pour y répondre que des enseignants militants de l'OCCE se sont attelés, en plus de la revue pédagogique « Animation & Education », à la rédaction d'outils pédagogiques tels que :

les « Dossiers coopératifs », OCCE, CDDP des Pyrénées-Orientales ;

les fichiers : « Apprendre en jouant »,

« Apprendre en jardinant », éd. Sudel ;

« Délégué(e)s d'élèves, des outils de formation », OCCE.

Des ouvrages sur le théâtre comme « L'enfant debout », éd. CRDP Champagne-Ardenne.



L'ENFANT DEBOUT

En partenariat avec le CRDP Champagne-Ardenne collection Repères pour agir.

Pratiques artistiques et coopération à l'école.

Comment s'engager dans une démarche d'éducation artistique et conduire un projet coopératif de théâtre à l'école ? Comment amener les élèves à explorer l'univers d'un auteur contemporain et mettre, avec eux, ces écritures en espace et en jeu ?

Autant de questions auxquelles cet ouvrage apporte des réponses, en exposant, étape par étape, la mise en place et la conduite de projets artistiques variés, de la maternelle au cycle 3.

Des enseignants de l'OCCE et leurs artistes partenaires prennent la parole pour dégager des facteurs de réussite.

De grands noms, parmi lesquels Jean Bénézech, Jean-Claude Lallias, Philippe Meirieu éclairent de leur point de vue les arts de la scène à l'école.



Bimestriel de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, **Animation & Education** aborde sous un angle à la fois pratique et théorique, dans un dossier pointu, des sujets pédagogiques et éducatifs tels que :

- Les Technologies de l'Information et de la Communication à l'Ecole (TICE) ;
- Les mathématiques ;
- La parole de l'enfant ;
- La culture scientifique et la construction du citoyen.

A&E, c'est un autre regard sur l'éducation et les pratiques de classes et, ce, à travers diverses rubriques :

- ✓ 4 questions à... (points de vue de personnalités sur l'actualité de l'éducation) ;
- ✓ Suivi de projets ;
- ✓ Internet ;
- ✓ Reportages.

A&E sélectionne également des livres pour la jeunesse, des films, des sites Internet, des manifestations culturelles...

Du CP au CM2

Un agenda pour favoriser l'estime de soi et des autres

Depuis 2006, la Fédération de l'OCCE publie un outil pédagogique à destination des élèves : un agenda coopératif dont l'objectif est d'aider les enfants à mieux se connaître, mieux s'entendre pour mieux coopérer.

Un agenda qui permet aux élèves de primaire de vivre des activités coopératives. Une idée surprenante, au premier abord, mais qui, dans la pratique, s'est avérée tout à fait riche et innovante. Depuis quelques années, les enseignants militants de l'OCCE suivent des formations sur « l'estime de soi » et « le plaisir d'enseigner dans la démarche coopérative ». C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée qu'au quotidien, l'enfant, grâce à « son » agenda, pourrait vivre des activités coopératives.

Cet agenda permet, bien sûr, aux élèves, d'inscrire, chaque jour, leur travail scolaire, leurs petites histoires, leurs notes personnelles, mais s'y trouvent également des questions et des propositions d'activités coopératives qui s'articulent autour de trois axes principaux :

■ **LA CONSTRUCTION DE L'ESTIME DE SOI** : l'enfant est sollicité pour répondre à des questions à compléter et permettant de découvrir ses loisirs, ses passions, ses centres d'intérêt, ses sentiments... avec des interrogations du type : « Une chose que je trouve particulièrement belle, c'est... », « Je me sens..... quand je rends service à un ou une amie »...

FICHIERS accompagnés de livrets pédagogiques

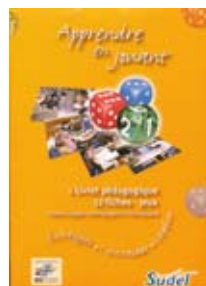


• Délégué(e)s d'élèves, des outils de formation

Forts de leur expérience de formateurs au collège et au lycée, les enseignants du groupe de travail « Second degré » de l'OCCE, proposent à travers ce fichier, toute une palette d'outils pour aider les professeurs et CPE à former les délégué(e)s d'élèves de leur établissement.

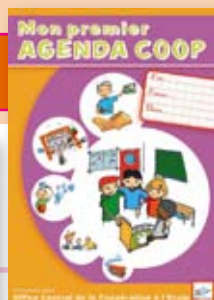
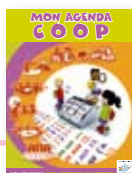


- Apprendre en jouant
- Apprendre en jardinant



Ci-contre :

- «Mon premier agenda coop» destiné aux élèves de cycle 2
- «Mon agenda coop» destiné aux élèves de cycle 3



Certains jours de la semaine attireront le regard de l'enfant sur le monde extérieur. La restitution de sa réflexion du jour se fera sous la forme d'un « bonjour » qui sera aussi une forme d'accueil dans le contexte scolaire.

Un autre axe de travail s'appuiera sur le ressenti de sentiments éprouvés par l'enfant, l'agenda l'interrogera ainsi sur ce qui le fait rire, ce qu'il a appris à l'école. Découvrir les points communs que l'on pourrait avoir avec ses camarades permettra d'aborder l'estime de soi et des autres.

■ **LE VIVRE ENSEMBLE** : d'autres activités pourront se dérouler sous la forme de remue-méninges, voire de débat. Ces activités permettant d'améliorer la vie dans la classe, dans l'école, de répondre aux attentes des élèves.

■ **LES HABILITÉS COOPÉRATIVES** : une journée de l'agenda sera consacrée à un travail sur les valeurs de la coopération, par exemple, l'ouverture aux autres, le respect, le plaisir, la solidarité, les droits de l'enfant.

Des ressources départementales

LES DOSSIERS COOPÉRATIFS

Publiés depuis 1997, les dossiers coopératifs de l'OCCE des Pyrénées-Orientales constituent une source d'informations théoriques et pratiques essentielle pour tous ceux qui aimeraient en savoir plus, pratiquer la pédagogie coopérative ou faire la classe autrement.



Ces dossiers s'articulent autour de thèmes comme :

- La pédagogie différenciée et l'évaluation.
- Le travail en petit groupe et le statut de l'élève.
- Le Projet Coopératif d'Education (PCE)
- L'apprentissage de la communication orale.
- et le Conseil de coopération.
- Les mathématiques.

Outre ces ouvrages de références, les associations départementales de l'OCCE produisent également des outils à destination des classes comme :

OCCE 56 → *Sos Blavet* : un CD consacré au développement durable ;

OCCE 51 → *Les écoles qui Folkent* : un livret et un CD pour accompagner le projet éponyme ;

OCCE 66 → *CoopRadios.com* et *Don de voix*, un espace numérique pour déposer des reportages de classes ou des lectures de livres, par des élèves, pour des enfants non ou mal-voyants ;

et bien d'autres encore...

De la coopérative de la classe à la classe coopérative : Charte de la Coopération à l'École

1 L'École, de la Maternelle à l'Université, a pour finalités le développement de la personne et la formation du citoyen. Dans cette perspective, l'épanouissement de la personne et les pouvoirs réels du citoyen dépendront, non seulement de la nature des savoirs et des savoir-faire, mais également de la façon dont ils auront été construits.

2 La citoyenneté concerne la personne dans toutes ses dimensions. Le citoyen est conscient de ses droits et de ses devoirs, s'implique dans la vie de la cité et coopère avec d'autres aux transformations nécessaires de la société.

3 L'École doit prendre en compte ces finalités, en développant la participation réelle des élèves à toutes les instances de gestion et de concertation. La citoyenneté doit se construire par la pratique, dès l'école maternelle. La démarche coopérative considérant les enfants, les jeunes et les adultes en formation comme des partenaires actifs, associés à toutes les décisions qui les concernent, et se référant à un certain nombre de valeurs comme l'écoute, le respect de l'autre, le partage, l'entraide, la solidarité, la responsabilité, l'autonomie, la coopération, permet cette construction.

4 La réalisation de projets coopératifs qui finalisent et donnent du sens aux apprentissages et à l'École, favorise les interactions et donc l'acquisition des compétences.

5 Il ne peut pas y avoir d'apprentissages sans évaluation. La démarche coopérative permet la mise en place d'une véritable évaluation formative permanente, dans la mesure où elle s'appuie sur des contrats, instaure des pauses méthodologiques et des moments coopératifs de réflexion métacognitive.

Autant de pratiques qui, en excluant toute forme de compétition individuelle, visent à la réussite de tous.

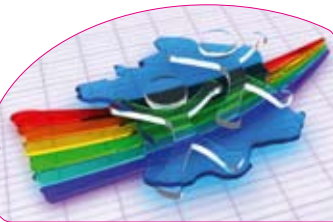
6 L'organisation coopérative des apprentissages prend appui sur :

- un Projet Coopératif, élaboré avec les élèves, pour répondre à la question : " Comment allons-nous vivre, travailler et apprendre ensemble ? ".
- Un conseil de coopérative, lieu de parole, structure de gestion, instance de décision, d'évaluation et de régulation.
- La mise en place de groupes modulables favorisant l'individuation, la socialisation, l'expression personnelle, la communication et la réalisation collective de projets.
- Des enseignants garants des objectifs éducatifs.

7 L'organisation coopérative d'une école ou d'un établissement scolaire s'articule autour :

- d'un projet d'école, ou d'établissement, impliquant tous les élèves,
- d'un conseil des délégués,
- d'une équipe d'enseignants mettant en application les principes et les valeurs auxquels elle se réfère et capable de coopérer avec les parents et d'autres partenaires, d'une façon pertinente et cohérente.

**L'ÉCOLE PEUT AINSI DEVENIR,
POUR ET AVEC LES ÉLÈVES,
UN LIEU DE VIE DÉMOCRATIQUE,
OU CHACUN POURRA S'ÉPANOUIR,
APPRENDRE, SE FORMER ET RÉUSSIR.**



Fédération nationale
de l'Office Central de la Coopération à l'École

101 bis rue du Ranelagh 75016 Paris.

Tel : 01 44 14 93 30 Fax : 01 45 27 49 83

E-mail : federation@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop

Partage
Autonomie
Conseil de coopérative
Responsabilité
Respect de l'autre
Solidarité
Entraide
Projet Coopératif
Écoute

L'occe dans votre département :

Partage
Autonomie
Conseil de coopérative
Responsabilité
Respect de l'autre
Solidarité
Entraide
Projet Coopératif
Écoute

Partage
Autonomie
Conseil de coopérative
Responsabilité
Respect de l'autre
Solidarité
Entraide
Projet Coopératif
Écoute

www.occe.coop
Office Central de la Coopération à l'École